



DECLARATION DES RESEAUX ET ORGANISATIONS PROFESSIONNELLS D'ENTREPRISES

En vue de la conférence mondiale climat Paris 2015

Dans 500 jours aura lieu à Paris la 21^e Conférence des Etats signataires de la Convention des Nations unies pour le climat, communément appelée la COP 21. 194 pays d'une grande diversité de cultures et de niveaux de développement viendront négocier l'accord qui succèdera au protocole de Kyoto.

Le récent rapport du Groupement intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), résumant le travail de milliers de chercheurs, confirme que les dérèglements climatiques en cours vont entraîner des bouleversements considérables pour l'humanité. Pour les atténuer et limiter le réchauffement à la surface du globe, il faut absolument réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais il faudra aussi s'adapter à des changements devenus pour partie irréversibles.

L'Union européenne a mis en place dès 2005 une politique ambitieuse en matière de lutte contre le changement climatique qui a permis d'obtenir une réduction sensible des émissions de son industrie. Toutefois, en l'absence de mesures mises en place par l'ensemble de la communauté internationale, les ressorts de l'économie mondiale ne sont pas suffisamment incitatifs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pourtant les entreprises sont parmi les principaux acteurs en mesure de les réduire et d'en limiter les effets. Toutes les filières professionnelles en ont conscience et agissent à leur niveau. Beaucoup d'entreprises, que ce soit des grands groupes ou des TPE-PME, s'engagent à généraliser ces démarches, guidées par les pionniers qui ont pris un peu d'avance et peuvent inspirer les autres.

Dans ce contexte, les réseaux d'acteurs et les associations d'entreprises qui agissent, avec leurs approches respectives, en faveur du développement durable et du climat, veulent coordonner leurs actions et présenter leurs priorités communes dans le cadre de la préparation de la COP 21.

Quelle meilleure occasion en effet que la COP 21 pour cristalliser ce monde des pionniers, pour donner envie aux autres et pour montrer aux citoyens du monde entier qu'il est possible de répondre au défi climatique tout en assurant la pérennité du développement humain et de l'activité économique ? Quelle meilleure occasion de porter haut et fort les compétences des entreprises en la matière ?

La COP 21 est pour les acteurs économiques et pour les organisations représentatives l'occasion de placer l'engagement contre les changements climatiques au cœur de leurs stratégies, tout en veillant à la nécessaire compétitivité des entreprises. Beaucoup d'investissements ont déjà permis de diminuer l'impact environnemental de leurs produits et services. Beaucoup d'innovations ont été testées ces dernières années au cœur des territoires et des entreprises : mobilité, construction,

énergie, économies de ressources, télécoms, alimentation... Elles devront être déployées à grande échelle, rendues accessibles à tous.

Notre pays, par exemple, sait déjà fabriquer des voitures qui consomment peu, bâtir ou rénover des bâtiments économisant l'énergie, édifier des centrales électriques qui n'émettent pas de CO₂, optimiser le déplacement de trains à grande vitesse, créer des procédés industriels performants, et bien d'autres innovations indispensables pour progresser. C'est ainsi que la France est l'un des pays industrialisés les plus performants au monde en matière d'émissions de gaz à effet de serre par habitant.

Ces déploiements et les transformations nécessaires doivent se faire à une époque où la capacité d'investissement public est faible, il faut donc aussi ouvrir le chantier du financement, accroître les effets de levier entre le public et le privé, promouvoir un signal prix du carbone.

Agir pour le climat est une démarche qui dépasse largement les frontières, dans une économie mondialisée. **C'est pourquoi les réseaux d'acteurs et les associations d'entreprises signataires décident, au travers d'une série d'événements tout au long de l'année 2015 à Paris et en province, d'inviter les acteurs économiques européens et mondiaux à faire connaître leurs engagements et leurs actions en faveur du climat**, et à démontrer par un dialogue constructif avec les pouvoirs publics combien les entreprises assumeront leurs responsabilités dès lors que les règles fixées par les gouvernements - dans un cadre mondial aussi harmonisé que possible entre principaux pays émetteurs - favoriseront la visibilité et les changements de comportements.

La Conférence de Paris 2015, présidée par la France, sera une réussite si elle organise une convergence des politiques nationales des principaux pays émetteurs, appuyée par des règles d'harmonisation et des mécanismes de coopération qui valorisent les solutions concrètes tout en respectant l'équité et la nécessité du développement humain. Les entreprises inviteront les 195 Etats à s'engager avec force et cohérence, à donner un signal clair aux acteurs économiques, à encourager le déploiement des solutions techniques et organisationnelles offrant le meilleur rapport coût-efficacité, à favoriser l'investissement dans la transition vers une économie mondiale bas carbone.

Juin-juillet 2014

Les organisations représentatives d'employeurs : CGPME, MEDEF

Les réseaux d'acteurs économiques (par ordre alphabétique) : AFEP, CDP, CleanTuesday, Comité 21, Collège des directeurs du développement durable (C3D), Club France Développement durable, Croissance Plus, Entreprises pour l'environnement (EpE), FIR, Global Compact France, Orée, Shift Project

Contact :

contact@entreprisescop21.com

Entreprises COP21, c/o AFD, 5 rue Roland-Barthes, 75598 Paris cedex 12

Et les dirigeants et porte parole des 12 organisations.